

Conditions de participation et frais d'inscription au colloque de lancement des activités du CIAM-Lomé

28 & 29 avril 2022

- ❖ **Participation physique ou par visioconférence, avant et après le 31 mars 2022**

Etudiants (au Togo)

150 000 FCFA – 229 € - 270 \$

Professions judiciaires basées au Togo (*avocats, juges, notaires, huissiers, etc.*)

250 000 FCFA – 381 € - 450 \$

L'inscription donne droit :

- à un exemplaire des actes du colloque
- à une clé USB contenant la jurisprudence en matière d'arbitrage des litiges maritimes et financiers
- au dossier pédagogique du colloque
- à l'accès au colloque
- aux pauses café (*uniquement pour ceux qui sont présents physiquement*)
- aux déjeuners (*idem*)
- à l'attestation de participation au colloque

Paiement des frais d'inscriptions par virement bancaire sur le compte du CIAM LOME ou en espèces au cabinet MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES, 27 rue Khrâ, quartier des étoiles, Tél : 22 21 57 20

Clôture des inscriptions : 18 avril 2022

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'une fois le paiement effectué.

❖ Participation physique (autres)

Avant le 31 mars 2022

Inscription individuelle

400 000 FCFA - 610€ - 720 \$

Inscription en groupe (3 personnes et plus)

300 000 FCFA - 458€ - 540 \$ par pers

Après le 31 mars 2022

Inscription individuelle

500 000 FCFA - 763€ - 900\$

Inscription en groupe (3 personnes et plus)

400 000 FCFA - 610€ - 720\$

L'inscription donne droit :

- à un exemplaire des actes du colloque
- à une clé USB contenant la jurisprudence en matière d'arbitrage des litiges maritimes et financiers
- au dossier pédagogique du colloque
- à l'accès au colloque
- aux pauses café
- aux déjeuners
- à l'attestation de participation au colloque

Paiement des frais d'inscriptions par virement bancaire sur le compte du CIAM LOME ou en espèces au cabinet MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES, 27 rue Khrâ, quartier des étoiles, Tél : 22 21 57 20

Clôture des inscriptions : 18 avril 2022

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'une fois le paiement effectué.

❖ **Participation par visioconférence (autres)**

Avant le 31 mars 2022

300 000 FCFA – 458 € - 540 \$

Après le 31 mars 2022

400 000 FCFA -610 € - 720 \$

L'inscription donne droit :

- à un exemplaire des actes du colloque
- à une clé USB contenant la jurisprudence en matière d'arbitrage des litiges maritimes et financiers
- au dossier pédagogique du colloque
- à l'accès au colloque par visioconférence
- à l'attestation de participation au colloque

Paiement des frais d'inscriptions par virement bancaire sur le compte du CIAM LOME ou en espèces au cabinet MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES, 27 rue Khrâ, quartier des étoiles, Tél : 22 21 57 20

Clôture des inscriptions : 18 avril 2022

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'une fois le paiement effectué.